



Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou CLSPD est l'instance de concertation et de décision sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Obligatoire pour les communes de plus de 15 000 habitants, il a pour vocation d'être un lieu actif de partenariat, d'écoute et d'information réciproque, de constat et de diagnostic.

Le CLSPD de Vélizy-Villacoublay a été constitué le 13 mai 2011 et vise à :

- mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité en favorisant l'échange d'informations entre professionnels (institutions, organismes publics ou privés)
- apporter des solutions concrètes et partenariales des problèmes relativement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation : la stratégie territoriale
- proposer des actions de prévention ponctuelles dont il assure le suivi et l'évaluation

Les enjeux

- Développer les partenariats existants et futurs dans une démarche de prévention pluridisciplinaire en préservant le principe des échanges d'informations
- Mieux prévenir et savoir réagir aux faits de tout type de violence afin de protéger les victimes
- Maintenir l'ambition d'un réseau serré et d'aide aux victimes afin d'en optimiser l'efficacité
- Préserver le sentiment de sécurité dans l'espace public
- Un partenariat local et institutionnel dynamique et efficace avec des actions pertinentes reconnues

Quatre axes prioritaires ont été définis pour 2020-2024

Les jeunes : agir plus tout et aller plus loin dans la prévention

Les objectifs

- Identifier les jeunes exposés à la délinquance et les formes de délinquance
- Sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance
- Renforcer la prise en charge des jeunes

Les actions proposées

- Cellule du réseau éducatif
- Cellule du réseau éducatif niveau plémentaire
- Mesures de responsabilisations
- L'inclusion
- Programme de prévention dans les collèges : lutte contre les addictions, la violence, internet et ses dangers
- Point Ecoute Jeunes et Accueil Parents
- Ralentissement de parcours
- Sensibilisation au repérage de la radicalisation au sein des associations sportives
- Stages de découverte des métiers pour les jeunes en difficulté
- Le rappel à l'ordre
- La transaction
- TIG mineurs et majeurs

Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Les objectifs

- Faciliter l'identification des personnes vulnérables et des champs d'intervention
- Adapter les modalités d'intervention
- Développer une prise en charge globale des victimes et encourager les processus d'apaisement

Les actions proposées

- Groupe de travail sur les violences intrafamiliales, conjugales et l'aide aux victimes
- Communication : contribuer aux campagnes d'information au niveau national
- Programme de prévention dans les collèges sur la vie affective
- Groupe d'échange de pratique pour le repérage des jeunes et des familles en difficulté

La population : nouvel acteur de la prévention de la délinquance

Les objectifs

- Associer la population à la production de la tranquillité publique
- Moderniser les outils et adapter les méthodes
- Société civile : nouveau partenaire de la prévention de la délinquance

Les actions proposées

Balade urbaine
Schéma de tranquillité publique
Dispositif de participation citoyenne
La vidéo protection

Le territoire : vers une gouvernance rénovée et efficace

Les dispositifs partenariaux d'échanges d'information

- Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique : échanges mensuels entre la commune et le commissariat
- Groupe de travail bailleurs
- Groupe de travail transporteurs
- Groupe de travail hôteliers
- Protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre
- Charte d'ontologique
- Règlement intérieur
- Composition du CLSPD
- Fiche de poste du coordonnateur CLSPD

Fonctionnement

Le CLSPD est animé par une coordonnatrice chargée d'animer le partenariat. Il se réunit :

- tous les trois ans avec tous ces membres : la séance plénière
- en formation restreinte 2 ou 3 fois par an : le comité de pilotage
- autant que de besoin : en groupe de travail thématique

Composition du CLSPD

Le CLSPD est présidé par le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à la Sécurité, et préside les séances plénaires.

Il comprend des membres de droit :

- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Procureur de la République ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet
- Des membres désignés par Le Maire : des élus, des fonctionnaires communaux, des représentants d'associations, d'établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.